DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 27 Juin (27/06/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 juin, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par M. LENFANT), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme LASSALLE), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. VALLES), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par Mme CAVALIE), M. Richard BAPTISTE (représentée par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par M.

BENECH), Conseillers Municipaux

ETAIT ABSENTE:

Mme Hélène DELTORT, Adjoint

Mme FANFELLE est nommée secrétaire de séance.

CASTELSARRASIA

RECUALA

SOUS-PRÉFECTURE LE

- 3 JUIL, 2013

14 – 27 Juin 2013

CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL DE CHARGE DE COMMUNICATION

Rapporteur: Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2;

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3, alinéa 5, article 34 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale :

Vu la délibération n° 02 du 24 juin 2010 portant création d'un emploi contractuel de chargé de communication ;

Considérant que la nature de la fonction et les besoins du service le justifient.

Le Conseil Municipal. Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, A 19 voix pour, 11 voix contre (Mmes STOCCO, NICODEME, GALHO; MM. GUILLAMAT, EMPOCIELLO, REDON, MOTHES, BAPTISTE, LENFANT, BENECH, GAUTHIER) et 2 abstentions (Mme CASTRO, M. CHARLES),

APPROUVE la création d'un emploi contractuel de chargé de communication tel que décrit au tableau ci-dessous.

EMPLOI- FONCTIONS	catégorie	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE		DUREE DU CONTRAT		REMUNERATION			
				DU	AU	Grade	Echelon	IB	IM
Chargé de communication	А	Temps complet	35 H	01-08- 2013	31-07- 2014	Attaché territorial	09	653	545

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 2 juillet 2013

Le Maire

ean-Paul NU

ECTURELE 3 JUIL. 2013

SOUS-PI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :